

Nouméa, le 8 février 2022

Direction du  
Développement Durable des  
Territoires

Service Gestion et  
Préservation des Ressources

Bureau des installations  
classées pour la protection  
de l'environnement et de la  
gestion des déchets

6 route des Artifices -  
Moselle  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :  
20 34 00

Télécopie :  
20 30 06

Courriel :  
Lea.pollabauer@province-  
sud.nc

N°18805-2022/2-REP -  
REP/DDDT

## RECEPISSE

### *de déclaration de changement d'exploitant d'une installation classée*

\*\*\*

#### **La présidente de l'assemblée de la province Sud,**

Soussignée, **CERTIFIE** avoir reçu la déclaration de changement d'exploitant à la date du 3 février 2022 et complétée le 8 février 2022, du Syndicat des Copropriétaires de la résidence Samaya via le Patrimoine immobilier, concernant l'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence SAMAYA, sise 56 rue Arnold Daly, OUÉMO, commune de Nouméa, précédemment exploité par SNC GREG.

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

Rubrique	Désignation	Capacité	Seuils	Régime	Soumis aux dispositions de
2753	Ouvrages de traitement d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées	100 EH	50 < nombre d'équivalent-habitants ≤ 500	Déclaration	Délibération 10277/DENV/SE du 30 avril 2009

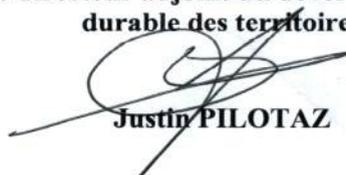
Capacité ; A = Autorisation ; EH = Equivalent Habitant

Mesdames et Messieurs du syndicat des copropriétaires de la résidence SAMAYA sont tenus de se conformer à la délibération susmentionnée fixant les prescriptions applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 415-6 du code de l'environnement de la province Sud.

En vertu de l'article 415-6 du code de l'environnement, il est rappelé que tout changement d'exploitant doit faire l'objet d'une déclaration à la présidente de l'assemblée de la province Sud dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.

**Pour la Présidente et par délégation,  
Le directeur adjoint du développement  
durable des territoires**



Justin PILOTAZ